



Fédération québécoise  
du loisir en institution

ORGANISME NATIONAL  
EN LOISIR RECONNNU PAR :

Québec 

## POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Approuvé par le conseil d'administration

le 17 novembre 2023

## **PRÉAMBULE<sup>1</sup>**

La Fédération québécoise du loisir en institution (FQLI) a pour mission de faire la promotion du loisir comme outil permettant d'améliorer la qualité de vie des clientèles et des milieux et comme moyen d'atteindre des objectifs thérapeutiques. Elle regroupe les installations du réseau de la santé et les intervenants y œuvrant en leur offrant formation, éducation et sensibilisation.

La FQLI cherche à mettre en place une politique de développement durable qui répond à la mission de l'organisation et aux besoins actuels de la société. Une démarche en développement durable englobe surtout, les dimensions environnementales, sociales et économiques. Les trois dimensions sont indissociables et essentielles pour passer à l'action.

## **ÉNONCÉ**

La FQLI s'engage à poursuivre la promotion du développement durable et à en appliquer les principes dans ses politiques, règlements, procédures et initiatives en tenant compte des ressources dont elle dispose, et ce, dans une optique d'amélioration continue. À cet effet, la FQLI assume la définition de développement durable adopté par la Loi 118 (Loi sur le développement durable, MELCCFP) :

*« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »*

*« Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement »*

## **CHAMP D'APPLICATION**

La FQLI concentre ses efforts sur la promotion de pratiques durables, dans toutes ses activités, en garantissant l'excellence des services et des installations en recherchant un impact positif sur l'environnement et la culture.

## **PRINCIPES DIRECTEURS**

La FQLI cherche à incorporer les éléments du développement durable conformément à ses valeurs et à sa mission. La présente politique est fondée sur les principes issus de la Loi sur le développement durable (chapitre 2, article 6).

---

1. Inspiré de la Politique de développement durable du CQL.

*Santé et qualité de vie* : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.

*Équité et solidarité sociale* : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.

*Efficacité économique* : les pratiques de gestion doivent encourager l'innovation et l'efficience. Elles doivent être génératrices d'une prospérité économique favorisant l'évolution sociale et l'amélioration de la qualité de l'environnement.

*Participation et engagement* : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

*Accès au savoir* : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.

*Protection du patrimoine culturel* : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

## **ORIENTATIONS**

Conformément aux valeurs qu'elle véhicule, à sa volonté de répondre aux actuels besoins sociaux, la Fédération québécoise du loisir en institution souhaite renforcer l'intégration des principes de développement durable à l'ensemble de ses activités. Une telle approche se traduit par plusieurs orientations :

### **Gouvernance et politique**

- ✓ Intégrer et promouvoir les pratiques durables dans toutes ses activités, en garantissant l'excellence des services et des installations et en recherchant un impact positif sur l'environnement et la culture.
- ✓ Maintenir les traitements équitables dans tous les processus de l'organisation.
- ✓ Informer et sensibiliser les employés-es, les membres, les fournisseurs et les partenaires aux enjeux du développement durable.

- ✓ Embaucher des employés-es, sans distinction de religion, de race, de sexe ou de tendance politique.
- ✓ Collaborer avec les partenaires et les membres afin de promouvoir le développement durable et l'application des principes qu'il suppose, dont la protection de l'environnement.

## **Environnement**

- ✓ Favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, de façon à limiter les résidus ultimes.
- ✓ Réduire, si possible, la consommation d'eau par une gestion éclairée et réaliste.
- ✓ Accroître l'efficacité énergétique en suscitant, dans les limites du champ d'intervention de l'équipe, des économies d'énergie.
- ✓ Maintenir une implication directe de la direction et de tous les travailleurs dans les économies d'énergie.

## **Économie**

- ✓ Maintenir la clarté et la pertinence dans le développement des tâches et la fourniture des postes, contenues dans les descriptions de tâches destinées à tous les travailleurs-es.
- ✓ Offrir, dans tous les médias disponibles, des informations permanentes sur notre gamme de services, tels que des brochures publicitaires et de design, un site Internet, des communiqués de presse, des rapports de presse et de télévision, et ce, dans le but de montrer de manière fiable toute notre activité.
- ✓ Promouvoir l'achat de fournitures et de services conformément aux pratiques du commerce équitable et les critères environnementaux.
- ✓ Favoriser la consommation écoresponsable chez le personnel et les membres.

## **Socioculturel**

- ✓ Promouvoir des initiatives pour la valorisation du patrimoine matériel et immatériel auprès des membres.
- ✓ Promouvoir, par ses activités sociales, culturelles, artistiques et sportives, la qualité de vie et le bien-être de la collectivité et le rayonnement des membres.
- ✓ Favoriser l'accessibilité aux loisirs durables et de qualité pour l'ensemble des citoyens.

## **MISE EN OEUVRE**

Aux fins de la présente politique, le FQLI va :

- ✓ Proposer au conseil d'administration des actions dans le plan d'action triennal ainsi que les indicateurs permettant d'en mesurer l'efficacité.
- ✓ Cordonner la mise en œuvre du plan d'action triennal.
- ✓ Sensibiliser les membres de la FQLI à l'importance d'atteindre les objectifs de la Politique de développement durable.
- ✓ Assurer une veille stratégique des approches innovantes en matière de développement durable.
- ✓ Mettre en place une stratégie d'amélioration continue de la présente politique et présenter, au besoin, les modifications souhaitables au conseil d'administration.
- ✓ Présenter une section dans le rapport annuel au conseil d'administration permettant de faire un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique de développement durable.
- ✓ Diffuser à la communauté membre le rapport annuel.
- ✓ Poursuivre la collaboration avec les partenaires régionaux.

## **RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

Cette Politique de développement durable est sous la responsabilité du conseil d'administration. La direction générale de la Fédération québécoise du loisir en institution doit veiller à sa mise en œuvre, son respect et à son application.

## **ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration.